

GUIDE D'APPUI À LA STRUCTURATION **ASSOCIATIVE**

MINI-GUIDE RESSOURCES HUMAINES



EDITION 2022



Dans ce mini-guide, vous trouverez la rubrique



CETTE RUBRIQUE FAIT PARTIE
DU GUIDE COMPLET D'APPUI À LA STRUCTURATION ASSOCIATIVE
QUE VOUS POUVEZ RETROUVER VIA LE LIEN SUIVANT :

WWW.PLATEFORME-ELSA.ORG

A propos de la Plateforme ELSA

réée en 2002, la Plateforme ELSA (Ensemble Luttons contre le Sida en Afrique) est un réseau associatif de lutte contre le VIH/sida et pour les droits et la santé sexuelle et reproductive (DSSR) en Afrique francophone.

Aujourd'hui, la Plateforme ELSA est au carrefour de quatre associations françaises (les "membres"): SIDACTION, SOLTHIS, le PLANNING FAMILIAL et SOLIDARITÉ SIDA et d'un réseau plus large composé des associations d'Afrique francophone (les "partenaires") avec qui les membres travaillent. L'objectif est double : servir d'espace de concertation et mieux coordonner les soutiens aux associations partenaires africaines.

La Plateforme ELSA permet à ce réseau de disposer :

- D'un centre de ressources en ligne, accessible à toutes et à tous
- De formations, appuis et missions personnalisés
- D'un espace d'échange, de coordination et de mutualisation avec et auprès des acteurs et actrices du réseau associatif

Depuis bientôt 20 ans, les principes généraux d'intervention de la Plateforme ELSA demeurent :

- · La co-construction des savoirs
- · La production collective d'outils pratiques
- · La capitalisation et la diffusion des "bonnes pratiques"
- L'autonomisation des partenaires, via le renforcement de compétences

Coordination : Myriam BENHAMOU, responsable des programmes de renforcement de compétences (Plateforme ELSA)

Rédaction: Wendmalda Patrick KABORE, consultant indépendant

Contributions à la rédaction: Arsene ADIFFON, directeur exécutif (RACINES), Mélanie BRISARD, chargée de communication (Plateforme ELSA), Floriane GUENARD, chargée de communication (Plateforme ELSA), Charles LIMAZIE, chargé des relations partenariales (Action Contre Sida) et chargé de suivi évaluation(CNLS), Laïla LOSTE, coordinatrice (Plateforme ELSA), Bertrand MEGBLETHO, consultant en communication et mobilisation de ressources et fondateur (MEBERT&ASSOCIES), Aude PAULMIER, coordinatrice des programmes d'appui technique (SOLIDARITÉ SIDA), Hubal PFUMTCHUM, co-founder (Oversee Advising Group), Annabelle PRINGAULT, adjointe à la direction des programmes (SOLIDARITÉ SIDA) et membre du Comité exécutif (Plateforme ELSA), Anaïs SAINT-GAL, chargée de plaidoyer des programmes internationaux (SIDACTION), Anne SUSSET, coordinatrice des programmes internationaux (SIDACTION).

Nous adressons nos remerciements les plus sincères aux équipes des associations partenaires africaines qui ont partagé et mutualisé leurs outils pour ce guide.

Association Sud Contre le Sida (ASCS)

100% Mamans	Association Tunisienne de Lutte contre les MST et le sida (ATL)		
Action Contre le Sida (ACS)	Association Tunisienne de prévention		
Action santé pour Tous (AST)	sensibilisation Positive (ATP +)		
AFIA Santé	Avenir Positif		
Afrique-Arc-En-Ciel (AAEC)	BOKK YAKAAR		
Aides Médicales et Charité (AMC)	Center for the Right to Health (CRH)		
AINGA/AIDES	Centre Solidarité Action Sociale (Centre SAS)		
Al-Shebab	CeRADIS		
Alternative Côte d'Ivoire (ACI)	Colibri		
Alternatives Cameroun (ACM)	Conscience et Vie (COVIE)		
ANLCDI	DAYANA SO		
ARCAD santé PLUS	Espoir vie Togo (EVT)		
ASFEGMASSI	Fondation espoir Guinée (FEG)		
Association Burkinabè de Solidarité (ABS)	Fraternité Médicale Guinée (FMG)		
Association de Liaison Universelle pour	Horizons Femmes		
le Bien-être des enfants et des jeunes (ALUBJ)	ITPC MENA		
Association de Lutte contre le Sida (ALCS)	Lafia Matassa		
Association des Femmes Actives contre le Sida - Horizon (AFAS Horizon)	Le JADE – Pour la Vie		
Association des Femmes Actives et Solidaires (AFASO)	MAÏA		
Association des Gestionnaires pour le Développement (AGD)	Maison des Enfants et des Jeunes de Bafou (MEJ)		
Association des Jeunes pour le Développement	Mieux Vivre avec le Sida (MVS)		
PASTEEF (AJD PASTEEF) Association Dispensaire Trottoir (ADT)	Mouvement Malgache pour le Planning Familial (MMPF)		
	Prévention Information Lutte contre le Sida (PILS)		
Association Djenandoum Naasson (ADN) Association Dounia Solidarité + (ADS)	RACINES		
	Renaissance Santé Bouaké (RSB)		
Association Espoir pour demain (AED)	RENASAGE		
Association Hasnouna de Soutien aux Usagers de Drogues (AHSUD)	Responsabilité Espoir Vie Solidarité + (REVS+)		
Association Kénédougou Solidarité (AKS)	Solidarité Féminine		
Association Malienne pour la Protection et	SOS Sida		
le Développement de l'Environnement au sahel (AMPHRODE Sahel)	SOUTOURA		
Association Nationale de Réduction Des Risques	SWAA Burundi		
des drogues (RdR Maroc)	SWAA Littoral		
Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du sida (ANSS)	Unis pour Sauver des vies (USV)		
Association pour le Soutien du Développement des Activités de Population (ASDAP)	Walé		
Association Serment Universel (ASU)	Pour les retrouver :		

www.plateforme-esla.org/carte-des-associations/

Mode d'emploi

Un mini-guide pratique adapté aux besoins des associations

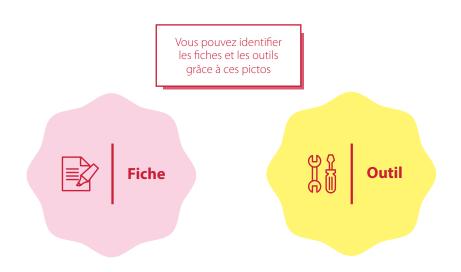


CI-DESSOUS LA RUBRIQUE RESSOURCES HUMAINES





AFIN DE FAVORISER UNE UTILISATION OPTIMALE DU MINI-GUIDE, CHAQUE FICHE EST ACCOMPAGNÉE D'UN OU DE PLUSIEURS OUTILS





Chaque fiche traite d'une thématique et peut être utilisée de manière autonome



La Plateforme ELSA vous propose sur chaque thématique en fin de rubrique :

- des boîtes à outils
- la documentation existante
- des références

Ces éléments ont été conçus par :

- les associations partenaires africaines de lutte contre le VIH/sida
- les associations membres françaises de la Plateforme ELSA.
 Ces éléments sont disponibles sur le Centre de ressources: www.plateforme-elsa.org
- le réseau F3E
- le site Coordination SUD



- peut être utilisé aussi bien par les équipes supports et les équipes programmes pour permettre une meilleure cohérence du projet associatif et une plus grande cohésion des équipes
- est aussi un support d'autodiagnostic et d'autoformation afin d'améliorer ces pratiques
- n'est pas exhaustif et sa mise en pratique doit-être mise en lien avec les législations et la réglementation en vigueur du pays de mise en œuvre

VOUS POUVEZ TRIER, ADAPTER, MODIFIER, COMPLÉTER LES OUTILS PROPOSÉS EN FONCTION DE VOS BESOINS!





Venir ensemble est un commencement ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est un succès

Sommaire

RESSOURCES HUMAINES (RH)							
Fiche RH1	Fiche RH2	Fiche RH3	Fiche RH4	Fiche RH5	Fiche RH6	Fiche RH7	
Les statuts des travailleurs et travailleuses de l'association	La fiche de poste	La grille des salaires	Le processus de recrutement	Le contrat de travail	Le dossier du personnel	Le registre du personnel	
12-13	14-17	18-19	20-24	25-30	31-33	34-35	

Fiche RH8	Fiche RH9	Fiche RH10	Fiche RH11	Fiche RH12	Fiche RH13	Fiche RH14
La fiche de paie	Le fichier des rémunérations	La gestion des congés	Les entretiens annuels d'évaluation	Le plan de formation	La rupture du contrat de travail	Contrôle qualité/Audit qualité
36-38	39-40	41	42-46	47-48	49	50

INDEX DES FICHES



RESSOURCES HUMAINES (RH)	REF
Les statuts des travailleurs et travailleuses de l'association	RH1
La fiche de poste	RH2
La grille des salaires	RH3
Le processus de recrutement	RH4
Le contrat de travail	RH5
Le dossier du personnel	RH6
Le registre du personnel	RH7
La fiche de paie	RH8
Le fichier des rémunérations	RH9
La gestion des congés	RH10
Les entretiens annuels d'évaluation	RH11
Le plan de formation	RH12
La rupture du contrat de travail	RH13
Contrôle qualité/audit qualité	RH14

101-

1010





Les statuts des travailleurs et travailleuses de l'association

Définition

Le/la bénévole

Être bénévole c'est participer de son plein gré à la vie de l'association sans contrepartie financière. La personne bénévole qui donne de son temps ne reçoit aucune rémunération ni en espèces, même modique, quelle qu'en soit la dénomination (indemnité, vacation, prime...), ni sous la forme d'avantages en nature (nourriture, logement...).

On admet cependant qu'il puisse percevoir des remboursements de frais pour les dépenses engagées pour le compte de l'association et avec son accord, sur présentation de pièces justificatives (frais de déplacement, d'hébergement, de documentation, d'équipement...).

La participation du ou de la bénévole à la vie de l'association est volontaire. Il/elle est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure ni dédommagement.

Il/elle est, en revanche, tenu de respecter les objectifs et statuts de l'association et de se conformer aux règles de sécurité et de discipline fixées dans la structure.

Le/la salarié(e)

La personne salariée est liée à l'association par un contrat de travail (cf. fiche RH5). Elle perçoit un salaire en échange de son travail et bénéficie d'un certain nombre de droits et devoirs liés à son contrat de travail (déterminés par les législations locales). L'employeur ou l'employeuse doit normalement déclarer ses salarié(e)s, donnant lieu au versement de charges sociales, de charges patronales, d'impôts, etc. (se reporter à la législation nationale pour connaître les obligations de l'employeur/employeuse et du/de la salarié(e)).

Le volontaire

Le/la volontaire se distingue à la fois du/de la bénévole et du/de la salarié(e).

Le volontariat est défini par les éléments suivants :

- Le ou la volontaire s'engage d'une manière formelle (par contrat), pour une durée limitée, pour une mission qui lui est confiée par la structure
- En contrepartie de cet engagement, il perçoit une indemnité qui n'est pas assimilable à un salaire. L'indemnité versée à un volontaire est normalement inférieure à un salaire puisque le volontaire accepte la mission qui lui est confiée dans l'intérêt général.

Ce statut existe dans certaines législations nationales, mais pas toujours; il convient donc de se renseigner avant de signer un contrat de volontariat sur les dispositions spécifiques à son pays.

Le/la vacataire

La personne ayant le statut de vacataire effectue pour le compte de la structure un travail sur une durée très courte, qui peut être régulière (par exemple : un ou une médecin effectue une consultation pendant une demi-journée chaque semaine au sein d'une association). Elle est payée pour chaque vacation selon un forfait établi à l'avance.

Elle se distingue également du/de la bénévole comme du/de la salarié(e) par les éléments suivants :

- Elle est rémunérée pour ses services, contrairement au/à la bénévole
- Elle n'est pas officiellement embauchée par la structure, ce qui signifie qu'elle n'est pas tenue de respecter les horaires de la structure (seulement les horaires fixés par son contrat de vacation) et qu'elle ne bénéficie pas des congés payés, des congés maladie, des primes éventuelles, etc.

Objectifs

Connaitre les différents statuts des travailleurs et travailleuses de l'association existants pour les utiliser au mieux en fonction des besoins et des ressources de la structure

Conditions (prérequis)

Bien connaitre la législation applicable aux différents statuts Chaque structure doit définir et respecter les droits et les obligations de chacun des statuts. Cela permet de clarifier les relations sociales à l'intérieur de la structure



RECOMMANDATIONS

Dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses, il est préférable de favoriser le salariat chaque fois que c'est possible.





Volontaires	Fonctions
Niveau/Grade 1	Gardiens/gardiennes
Niveau/Grade2	Jardiniers/jardinières, blanchisseurs/blanchisseuses, techniciens/techniciennes de surface, cuisiniers/cuisinières
Niveau/Grade 3	Médiateurs/médiatrices, réceptionnistes, conseillers psychosociaux/conseillères psychosociaux, chauffeurs/chauffeuses,
Niveau/Grade4	Infirmier(e)s auxiliaires, gestionnaires de stocks, dispensateurs/dispensatrices
Niveau/Grade5	Secrétaires, assistant(e)s comptables, agent(e)s commerciales et commerciaux
Niveau/Grade6	Assistant(e)s médicaux, assistant(e)s social(e)s, ingénieur(e)s biologistes, psychologues
Niveau/Grade7	Administrateurs/administratrices, médecins
Niveau/Grade 8	Coordinateur/coordinatrice, directeur exécutif/directrice exécutive

Niveau = niveau de responsabilité

Comme les salarié(e)s, les postes de volontaires peuvent être assortis de fiches de postes (cf. fiche RH2) et d'une grille de traitement, de même qu'il existe une grille des salaires pour les salarié(e)s (cf. fiche RH3).





La fiche de poste

Synonymes

Profil de poste, description de poste.

Définition

La fiche de poste décrit pour chaque poste d'une structure :

- · Les missions, les activités et les responsabilités confiées
- La place dans l'organigramme (liens hiérarchiques et fonctionnels)
- Les compétences requises

Objectifs

- Clarifier la répartition des tâches au sein de la structure et les relations hiérarchiques
- Expliciter les attentes de la structure vis-à-vis de l'employé(e) et vice-versa, pour éviter les abus ou les malentendus
- Permettre l'évaluation annuelle des personnes travaillant dans la structure
- · Limiter les tensions au sein de la structure

Conditions (prérequis)

Avoir clarifié avec le reste de l'équipe la répartition des tâches et des responsabilités, et la place de chacun(e) dans l'organigramme.

Recommandations



À FAIRE

- La fiche de poste doit servir de base au recrutement d'une personne: elle permet de fixer son salaire en fonction de son statut (cf. fiche RH1) et de sa place dans la grille des rémunérations (cf. fiche RH3)
- La fiche de poste peut être annexée au contrat de travail (cf. fiche RH5)
- Elle doit être établie en double exemplaire, signée par l'employé(e) et l'employeur/l'employeuse, qui en conservent chacun un exemplaire. Elles seront archivées méthodiquement avec les contrats de travail
- La fiche de poste peut être revue au fil du temps, si les attributions changent. Elle doit toujours refléter la réalité du poste. La personne qui occupe le poste doit être impliquée dans la mise à jour de sa fiche
- La fiche de poste peut préciser que le travailleur/la travailleuse peutêtre amené(e) à effectuer toute autre tâche à la demande de son/ sa supérieur(e) dans le cadre des activités de la structure



À NE PAS FAIRE

Confier des tâches qui ne sont pas mentionnées dans le profil de poste.

L'outil présenté ci-dessous a été partagé par des associations partenaires africaines de la Plateforme ELSA lors des missions et des ateliers organisés entre 2008 et 2011 ; cet outil a été enrichi, amélioré et adapté pour cette présente édition du guide en 2021.

Procédure d'élaboration d'une fiche de poste

1

Présentation générale de la situation de travail et de ses conditions d'exercice Intitulé du poste

Il s'agit de la dénomination officielle, du titre.

1.1 - Position du poste au sein de l'association et du pôle

Il s'agit de situer le poste sur l'organigramme et de décrire tant les relations fonctionnelles que les relations hiérarchiques.

Dans le cas d'un poste d'encadrement, il faut indiquer le nombre de personnes en responsabilité, ainsi que leur catégorie.

Dans le cas d'un poste sans fonction d'encadrement, on précise les délégations consenties et s'il y a lieu la composition de l'équipe de travail.

Toutes précisions jugées utiles relatives aux autres partenaires de travail peuvent également être apportées.

1.2 - Description des missions et enjeux du pôle.

Il s'agit d'expliciter le rôle particulier du pôle au sein de l'association, ainsi que les principaux aspects stratégiques de son intervention. Ces informations permettent une meilleure compréhension du poste même, ainsi que des compétences essentielles à développer.

1.3 - Les spécificités du poste (Point facultatif)

Cette rubrique est ouverte; on peut y trouver des éléments :

- Matériels: déplacements fréquents, horaires particuliers
- Relatifs aux compétences et ressources très stratégiques ou très spécifiques à ce poste
- D'une manière générale, toutes informations jugées utiles

2

Missions et activités afférentes au poste

Cette partie relative aux missions et activités constitue le cœur de la fiche de poste; elle sert de référence, quelle que soit la destination de la fiche de poste.

2.1- Les missions

Elles expriment le sens du poste et correspondent à ses différentes finalités. Elles sont généralement déclinées par grand domaine ou secteur d'activité. Elles permettent de répondre à la question : pourquoi ce poste ?

2.2- Les activités

Elles décrivent ce qui doit être effectué pour réaliser les missions relatives au poste. Il s'agit du niveau le plus fondamental de la description du poste (d'ailleurs, c'est à partir des activités que seront définies les compétences).

Elles permettent de répondre à la question : que fait-on dans ce poste ? Cette partie doit être aussi détaillée et précise que possible.

3

Principales compétences requises pour l'exercice des missions et activités

Les compétences

Elles correspondent à la mobilisation et à la combinaison dans l'action d'un certain nombre de ressources personnelles et de l'environnement professionnel. Elles décrivent les connaissances, savoir-faire et aptitudes nécessaires.



Fiche de poste

DESCRIPTION DU POSTE			
Titre du poste :	comptable		
Supérieur hiérarchique :	responsable financier(e)		
Rôle :	tenue de la comptabilité courante du siège		
Lieu d'affectation :			
Type de contrat :			
RESPONSABILITÉ	Sous la supervision du/de la responsable financier(e), le/la comptable participe à la tenue de la comptabilité générale et analytique de toutes les opérations s'inscrivant dans la mise en place du système d'engagement à l'association selon les normes comptables internationales. Il/elle intervient dans circuit des approvisionnements (commandes, achats, livraisons). Il/elle respecte les procédures administratives et		

GLOBALE DU POSTE

financières de l'association et la législation en vigueur au Burkina Faso. Il/elle participe à la réalisation et à la présentation des états financiers de synthèse annuels (bilan, compte de résultat, annexe) dans le cadre de l'audit de certification

RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS CLÉS

des comptes par le CAC.

Le/la comptable participe à l'élaboration des plans comptables (général et analytique) et à la mise en place des schémas d'écritures. Il/elle enregistre à l'aide d'un logiciel (à installer) les opérations financières quotidiennes de l'organisation.

- Maîtrise et bonne utilisation du logiciel comptable
- Participe à la centralisation de la comptabilité de l'association au siège
- Traitement, vérification de la conformité et classement des pièces comptables
- Codification et enregistrement des pièces comptables
- Tenue sur le logiciel de tous les journaux de caisse et de banque du siège et des
 - antennes
 - Application des procédures comptables et financières en vigueur dans l'association
 - Participe à la mise à jour du fichier des immobilisations et des biens d'équipements du siège national et des antennes, effectue les codifications et calcule les amortissements
 - Assure la gestion des stocks de fournitures et consommables de bureau
 - Participe à la gestion administrative du paiement des salaires et indemnités de l'ensemble des intervenants et intervenantes de l'association ainsi que les retenues légales (cotisations sociales, IUTS, etc.)
 - Participe à l'élaboration des états financiers
 - Effectue les états de rapprochement bancaire du siège national

1 - TENUE DE LA COMPTABILITÉ **FINANCIÈRE**

2 - PARTICIPE À LA GESTION BUDGÉTAIRE	 Application des procédures de comptabilité et de gestion financière, conformément au guide de l'association Participe au siège national et dans les antennes au système de contrôle (ordinaire et inopiné) des caisses, des comptes banque, des factures et autres pièces justificatives, des approvisionnements, et du patrimoine fixe Participer aux audits financiers et assurer que toutes les recommandations d'audit sont mises en application au cours l'année suivante Être garant(e) du classement adéquat des pièces justificatives pour les besoins des audits annuels et des contrôles des partenaires
3 - PARTICIPE AUX CONTRÔLES INTERNES	 Application des procédures de comptabilité et de gestion financière, conformément au guide de l'association Participe au siège national et dans les antennes au système de contrôle (ordinaire et inopiné) des caisses, des comptes banque, des factures et autres pièces justificatives, des approvisionnements, et du patrimoine fixe Participer aux audits financiers et assurer que toutes les recommandations d'audit sont mises en application au cours l'année suivante Être garant(e) du classement adéquat des pièces justificatives pour les besoins des audits annuels et des contrôles des partenaires
4 - AUTRES	 Exécuter toutes autres activités concourant à la bonne marche de l'association Aider à l'organisation administrative des formations et ateliers organisés par l'association

Indicateurs Clés de Performance

- 1. Respecter les règles de gestion édictées par le manuel de procédures internes
- 2. Codification, enregistrement et classement corrects des pièces comptables
- 3. Tenue exacte et à jour des journaux comptables

La présidence			





La grille des salaires

Définition

La grille des salaires correspond à l'échelle des salaires dans une organisation. Ce document interne indique notamment quelle est la rémunération (minimum/maximum) pour chaque fonction, selon des critères que l'organisation souhaite prendre en compte (ancienneté, niveau de responsabilité, de formation, d'expérience, etc.).

La grille des salaires se présente sous forme d'un tableau, où à chaque poste dans l'organisation correspond un niveau de rémunération.

Objectifs

L'objectif de la grille des salaires est, pour une organisation, d'avoir une politique salariale cohérente, transparente et compréhensible. Cela permet :

- D'éviter l'arbitraire ou le favoritisme dans les choix de rémunération : à chaque poste correspond un niveau de salaire, établi selon des critères définis et expliqués
- De limiter les conflits, frustrations, sentiments d'injustice, facteurs de démotivation, liés aux questions toujours sensibles de salaire: les salariés peuvent mieux comprendre les différences de salaires au sein d'une équipe si la grille salariale est connue de tous et toutes

Conditions (prérequis)

- Il est utile, préalablement à la construction d'une grille des salaires, de recueillir de l'information sur les niveaux de salaire existants, auprès d'organisations comparables (en termes d'activité, de taille), sur le marché du travail (offres d'emploi), avec pour objectif que la grille salariale soit en phase avec le marché du travail local
- Chaque salarié(e) doit disposer d'une fiche de poste qui détaille ses missions et responsabilités (cf. fiche RH2). Cela facilitera le positionnement de chaque poste dans la grille des salaires
- La structure doit disposer d'un organigramme fonctionnel (cf. fiche AD2)
- **V**

RECOMMANDATIONS

Les éléments essentiels devant figurer dans une grille de salaire :

- La nature du poste
- Le niveau d'étude ou diplôme
- Le salaire

- · Les primes (ancienneté, risque, rendement)
- Les indemnités (transport, logement, responsabilité, fonction...)
- La catégorie
- Les charges sociales (retenues employé(e)s, retenues employeurs/employeuses)

Bien que ce soit rarement obligatoire, il est recommandé de porter la grille des salaires à la connaissance des salarié(e)s, et d'être le plus transparent possible sur sa politique salariale.

Par ailleurs, elle peut faire l'objet d'une validation par le CA.

Mise en place d'une grille des salaires :

La première étape dans la construction d'une grille des salaires consiste à déterminer pour chaque poste existant dans l'organisation sa position dans la grille.

Pour ce faire, il est nécessaire de préalablement définir et hiérarchiser les critères qui vont déterminer les différents niveaux de la grille: responsabilité, encadrement, niveau de formation... Il est utile qu'une large partie de l'organisation et au moins l'ensemble de l'encadrement et des représentant(e)s du personnel soient associés à cette réflexion.

Ce travail permettra de déterminer le nombre de niveaux dans la grille (variable pour chaque organisation) et la position de chaque poste dans cette grille.

Dans l'exemple de grille des fonctions en annexe 1, il y a cinq niveaux dans la grille, du niveau 1 le plus bas (pour un poste de gardien(nne) au niveau 5 le plus élevé (pour un directeur ou une directrice).

Un processus inscrit dans l'association à terme :

La construction d'une grille des salaires se fait rarement au moment de la création d'une organisation. Or, lors de sa mise en place, il peut y avoir des postes "hors grille", et il n'est évidemment pas question de baisser certains salaires trop élevés pour les faire correspondre à la grille.

L'ajustement à la grille peut se faire dans l'association à terme (sur plusieurs années), par le biais des augmentations annuelles, au moment du renouvellement du personnel ou en augmentant certains salaires (sous estimés par rapport à la grille) plus rapidement que d'autres.

Critères additionnels:

Une fois la personne embauchée, son niveau de salaire peut évoluer en fonction d'autres critères : ancienneté dans la structure (% par année d'ancienneté), éventuellement "prime de performance", même si ces primes peuvent, étant donné la difficulté d'établir des indicateurs objectifs, réintroduire une notion d'arbitraire.

La position dans la grille des salaires/grille des fonctions se doit d'être mentionnée dans le contrat de travail. Idéalement, la grille des salaires peut-être présentée et/ou expliquée au salarié au moment de l'embauche.

L'outil présenté ci-dessous a été partagé par des associations partenaires africaines de la Plateforme ELSA lors des missions et des ateliers organisés entre 2008 et 2011 ; cet outil a été enrichi, amélioré et adapté pour cette présente édition du guide en 2021.

Grille des salaires

	Salaire Minimum/ maximum (brut)	Postes médicaux	Postes administratifs	Postes logistique
Niveau 5	2 500 – 3000		Directeur/directrice	
Niveau 4	2000 – 2500	Responsable médical Médecin	Responsable administratif(ve)	Responsable logistique
Niveau 3	1 600 – 1 800	Infirmier(e) Accompagnant(e)s psychosociaux	Comptables	Acheteur/acheteuse Chauffeur/chauffeuse
Niveau 2	1 200 – 1 500	Hygiéniste-hôpital	Secrétaire	
Niveau 1	500 – 1 000 ←			Gardien(ne)

La variation du salaire d'embauche à l'intérieur de cette fourchette dépend de critères additionnels tels que par exemple le niveau d'expérience ou de diplôme





Le processus de recrutement

Définition

Le recrutement est l'ensemble des actions mises en œuvre pour trouver un candidat ou une candidate correspondant aux besoins d'une organisation sur un poste donné. Le recrutement peut être dit soit " interne" (on recrute au poste à pourvoir une personne qui travaille déjà dans la structure à un autre poste) ou "externe".

Le recrutement consiste à positionner la bonne personne à la bonne place au bon moment. C'est une activité stratégique qui vise à pourvoir les postes vacants d'une organisation avec des employés et employées qui satisfont aux exigences des postes.

Cette activité entraîne l'établissement d'une procédure permettant à l'organisation de faire en sorte d'attirer un nombre suffisant de bonnes candidatures possédant des qualifications et de la motivation face au poste offert, et de choisir la plus adaptée aux besoins et contraintes de l'organisation.

Objectifs

L'objectif d'une politique de recrutement réfléchie est de toujours être en adéquation entre les besoins en compétences de la structure et ses ressources humaines.

Conditions (prérequis)

Respecter les étapes du recrutement :



Identification/expression des besoins (sur la base des évaluations du personnel, de l'augmentation de la charge de travail, de l'extension des activités)



Analyse et validation



Faisabilité (disponibilité de ressources, de l'espace, etc.)



Processus de recrutement :

- Rédaction de la fiche de poste (cf. fiche RH2)
- Rédaction des termes de référence (date de publication de l'offre, date de clôture, composition du comité de sélection, fiche de poste, nature du contrat...)
- · Publication de l'offre et communication en interne
- Réception et classement des dossiers
- Présélection des dossiers
- Organisation d'un test et/ou entretien
- · Délibération et choix final du comité de sélection



Publication des résultats



Formalités d'embauche :

- Signature du contrat (cf. fiche RH5)
- Déclaration à l'inspection du travail, sécurité, sociale, etc.
- Envoi d'une note à tous les services de l'association
- · Constitution du dossier (cf. fiche RH7)
- Enregistrement au registre du personnel (cf. fiche RH8)7. Présentation de la nouvelle recrue à l'ensemble du personnel.

/

RECOMMANDATIONS

Le recrutement en interne présente un double avantage :

- Il permet de gagner du temps aux étapes 6 et 7 : puisque le ou la salarié(e) fait déjà partie de la structure, les démarches administratives et l'intégration auprès du personnel sont facilitées
- Il permet aux salarié(e)s d'accéder à des promotions, ce qui peut favoriser leur motivation au travail



Termes de référence du poste de chargé(e) de programme

POSTE

Pour un ou une chargé(e) de programme du volet communautaire de la lutte contre le paludisme 2^{ème} phase Round 7 dans la région de l'Est.

DESCRIPTION DU POSTE Le poste à pourvoir concerne la coordination des activités communautaires de lutte contre le paldisme, de l'association _______ sise ______.

SES PRINCIPALES TÂCHES:

Sous la supervision du coordinateur ou de la coordinatrice, ses principales tâches consisteront à :

- Établir le calendrier de travail
- Mettre en place et rendre fonctionnel un système de suivi supervision des structures de mise en œuvre (SMEO) impliquées dans le programme
- Préparer les conventions trimestrielles de collaboration des SMEO
- Appuyer les SMEO dans l'élaboration de leurs plans d'action et dans la rédaction de leurs rapports techniques
- · Collecter les rapports trimestriels des SMEO afin d'établir la synthèse des activités de la région
- Organiser des cadres de concertation avec les différents acteurs et actrices de la région
- Recevoir et communiquer à la coordination nationale de l'association les correspondances reçues
- Participer à l'élaboration des programmes, des projets et plans d'action de l'association
- Appuyer la coordination nationale dans l'organisation des réunions trimestrielles du conseil exécutif de l'association
- Soumettre par écrit au conseil exécutif à travers le coordonnateur ou la coordinatrice national(e) toutes les suggestions d'amélioration des activités
- Soumettre mensuellement au conseil exécutif un rapport de l'ensemble des activités
- Suivre et vérifier l'établissement des bilans d'exécution financière systématique et de contrôle des travaux des gestionnaires
- Entretenir de bonnes relations avec les autorités sanitaires, politiques, religieuses et coutumières de la région
- Exécuter toute autre tâche confiée par le coordinateur ou la coordinatrice

PROFIL:

- Avoir une expérience d'au moins deux ans dans la gestion communautaire des projets
- Justifier d'un niveau des classes de terminale ou équivalent
- Avoir une bonne connaissance du programme national de lutte contre le paludisme
- Justifier d'une capacité d'utilisation des outils informatiques (Word, Excel, email)
- Justifier d'une expérience dans l'exécution administrative et financière de projets communautaires de développement
- Justifier d'une connaissance de base en approche genre et être sensible au genre
- Être capable de travailler en équipe
- Maîtriser le français
- Avoir des connaissances pratiques de l'anglais, du mooré et du gulmancema serait un atout
- Être immédiatement disponible

CONDITIONS DE RECUTEMENT	
Le poste sera basé à est à pourvoir avant le Il sera placé sous la responsabilité de la coordination nationale de l'association Le ou la chargé(e) de programme bénéficiera d'un encadrement de 30 jours	
STATUT DU CONTRAT	
Contrat à durée déterminée d'un an renouvelable en fonction de la subvention obtenue	
PIÈCES À FOURNIR	
 Une demande adressée au président ou à la présidente CV et lettre de motivation adressée au président ou à la présidente Un casier judiciaire datant de moins de trois mois Attestation de niveau terminale ou équivalent 	

Lieu et dépôt des candidatures :			
Date limite des dépôts :			
Les candidatures des personnes des SMEO partenaires de l'association sont encouragées			



Outil



Grille de tri des CV et lettres

Poste:					Date:	
Nom du candidat ou de la candidate :						
·						
Document	Critères de base		Appré		Observations	
		-	+/-	+	++	
	Clarté					
	Cohérence					
	Âge/situation familiale					
Curriculum vitae	Formation					
	Langues					
	Expérience professionnelle					
	Autres expériences					
	Présentation					
Lettre	Qualités rédactionnelles					
	Pertinence des motivations					
Candidature retenue : oui : Non :						
Remarques générales (ou questions éventuelles à creuser lors de l'entretien)						



Grille d'entretien

Poste :					Date:		
Nom du candidat ou d	le la candidate :						
				Cata	ation (1—ma		hon)
Rubriques		1	Cotation (1=mauvais; 4=très bon) 1 2 3 4		4		
	Connaissance du	poste		'	2		7
	Exigences du poste						
	Aptitudes						
Considérations	Difficultés envisagées						
	Atouts mobilisables						
générales	Intérêt professionnel						
	Connaissances p	rofessionnell	les				
	Connaissances sur la population cible						
	Partenariat						
Travail en équipe							
	Motivations pers	onnelles					
	Aspirations						
	Qualités et défauts						
Considérations	Présentation						
spécifiques	Difficultés personnelles						
	Raisonnement						
	Élocution						
	Stabilité émotior	nnelle					
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Moyenne:			Rang (sur can	didats):			
Observations:							
Entrotion wind:							
Entretien réalisé par :							
1.							





Le contrat de travail

Définition

Le contrat de travail est un accord entre un employeur ou une employeuse et un employé ou une employée qui régit leurs relations et fixe leurs droits et obligations respectifs.

Toute personne accomplissant des tâches pour l'association doit signer un contrat de travail si elle cumule les deux conditions :

- Elle réalise un travail pour le compte et au profit de l'association
- Elle reçoit une rémunération en contrepartie de ce travail, en espèce ou en nature (logement, nourriture...), quelle que soit la qualification donnée par l'association : salaire, rétribution, indemnité, vacation, primes...

Le contrat de travail est un accord entre un employeur ou une employeuse et un employé ou une employée qui régit leurs relations et fixe leurs droits et obligations respectifs.

Il doit comporter un certain nombre de mentions minimales :

- L'identité des parties (nom de l'employé(e), nom de l'employeur ou de l'employeuse et de son représentant ou de sa représentante légal(e))
- La qualification du poste
- Le lieu de travail
- · La date de début du contrat
- La rémunération
- La durée du contrat (contrat à durée déterminée : indiquer le terme ou contrat à durée indéterminée)
- Les horaires de travail
- · Les conditions de sa modification et de sa rupture

Des mentions complémentaires peuvent être faites : durée des congés payés, obligations des deux parties concernant le paiement des charges sociales ou autres taxes, la période d'essai, la fiche de poste, la convention collective dont l'association relève le cas échéant, etc.

Le contrat de travail doit être établi en deux exemplaires originaux, comportant chacun la signature des deux parties au contrat : l'employeur/l'employeuse et l'employé(e). Chacun en conserve un exemplaire et l'employeur ou l'employeuse doit l'archiver méthodiquement. Parfois la législation locale exige que le contrat soit visé par l'inspection du travail.

Objectifs

- Clarifier les droits et obligations de chacun pour éviter les malentendus et les litiges
- Être en règle avec la législation
- Protéger les 2 parties au contrat

Conditions (prérequis)

Connaitre le droit du travail en vigueur et s'y conformer. Il peut être fait appel à un conseil juridique pour sa rédaction

Recommandations



À FAIRE

La fiche de poste peut être annexée au contrat de travail (cf. fiche RH4).



IMPLICATIONS

Faire un suivi régulier des contrats : échéances des contrats à durée déterminée, suivi des périodes d'essai, évolution de la législation locale



Contrat de travail à durée indéterminée

Entre les soussigné(e)s : Nom de l'association dont le siège social est situé à :
Représentée par M/Mme, fonction d'une part,
et M/Mme
Il a été convenu ce qui suit :
ENGAGEMENT M /Mme, qui se déclare libre de tout engagement, est engagé(e) en qualité de
Le cas échéant : le présent contrat est régi par les dispositions de la convention collective
DURÉE DU CONTRAT - PÉRIODE D'ESSAI Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du
FONCTIONS En sa qualité de, M/MMEsera chargé(e) de :
(décrire les fonctions)
HORAIRES DE TRAVAIL M/Mme s'engage à respecter l'horaire de travail de l'association, la durée hebdomadaire de travail étant pour lui/elle de 39 heures, à l'intérieur des horaires suivants : 8H30 à 12H30 et 13H30 à 18H du lundi au vendredi, sauf exception.
LIEU DE TRAVAIL M/Mme exercera ses fonctions à
RÉMUNÉRATION En contrepartie de son travail, M/Mme percevra une rémunération mensuelle brute de
PRÉAVIS (obligatoire) À l'issue de la période d'essai, si elle s'est révélée satisfaisante, le présent contrat deviendra définitif et se poursuivra pour une durée indéterminée, chacune des parties ayant le droit d'y mettre fin dans les conditions fixées à cet effet par la loi, sous réserve de respecter, sauf cas de faute grave ou lourde, un délai de préavis fixé à : (prendre en compte le minimum légal ou conventionnel) mois pour un licenciement; mois pour une démission.
CONGÉS PAYÉS M/Mme aura droit, chaque année, à semaines de congés payés, cette période étant déterminée par accord entre la direction de Nom de l'association et M/Mme, compte tenu des nécessités de service. Fait à, en double exemplaire, le
Date et signatures des deux parties précédées de la mention manuscrite « lue et approuvée » :

Le/la salarié(e)

L'employeur/l'employeuse



Contrat de travail

M/Mme:
Entre les soussigné(e)spour
D'UNE PART
ET M/Mme
Né(e) le
Fils (Fille) de
Exerçant la profession de
De Nationalité
Carte d'identité N° En date
D'AUTRE PART
ll a été convenu ce qui suit :
ARTICLE 1er
M/Mmepour servir àÀ compter duÀ
L'intéressé(e) a pris acte du manuel des procédures, des définitions de tâches, de la charte éthique, et accepté de pallier toutes urgences, vu la particularité de son domaine de travail. Il ou elle respectera le secret médical, de délibération en toute circonstance, en tout lieu, et en tout temps. La durée du présent contrat est INDÉTERMINÉE
ARTICLE 2 M/Mme est classé(e) à la catégorie professionnelle suivante
IL/ELLE PERCEVRA LA RÉMUNÉRATION SUIVANTE : (y compris diverses indemnités et majoration de 1973 à 2008) TOTAL BRUT :
D :
Retenue (retraite AMO)
INPS (base) =
Part employé = Retraite 3.6 % = AMO 3.06 % =
Autres primes et indemnités non taxables. NET À PAYER:
ARTICLE 3 M/Mme pourra bénéficier en ce lieu de ses congés à raison de deux jours et demi par mois de service effectif.
ARTICLE 4 Pour toute disposition non précisée explicitement au présent contrat, il est fait expressément référence aux textes suivants;

La loi n° 92-020 du 23/09/1992, instituant un Code de travail en République du Mali.

La loi n° 93-041/ANRM du 12/08/1999, instituant un Code de Prévoyance Sociale en République du Mali. La loi n° 09-015 du 26 juin 2010, portant institution du régime de l'Assurance Maladie obligatoire du Mali

Textes réglementaires pris pour l'application des lois suivantes : Statut : Convention collective : Accord d'établissement :	
ARTICLE 5 : Dispositions diverses (2) Le présent contrat est indexé aux conventions successives entre l'associati œuvre des activités subventionnées par le Fonds mondial de la lutte contre tous les cas de forces majeures, subis par les partenaires maliens indépend	e le VIH/sida. Ainsi il est lié à la gestion de
Cependant, l'association reste libre par rapport à sa politique de gesticompte, la qualification, l'ancienneté, et la promotion du résultat dû à la co Ces dispositions ne pourront servir de moyen d'abus, de quelque nature l'employé(e) et restent dans l'esprit du code du travail.	ompétence et au dévouement.
Le présent contrat écrit est exempt de tous droits de timbre et d'enregistre II sera toutefois établi en quatre exemplaires et soumis après visite médica visa de l'inspecteur ou de l'inspectrice du Travail	ale du travailleur ou de la travailleuse au
Conformément à l'article 24 du Code du travail.	
, le	
L'EMPLOYEUR/L'EMPLOYEUSE LE TRAVAILE	EUR/LA TRAVAILLEUSE

⁽¹⁾ Préciser la convention collective, l'accord d'établissement ou le statut applicable à la relation du travail.

⁽²⁾ Il s'agit de préciser au niveau de cette rubrique les clauses relatives aux modalités d'application des dispositions légales concernant les voyages et transports relatives au logement et éventuellement toute clause particulière convenue entre les parties.



L'outil présenté ci-dessous a été partagé par des associations partenaires africaines de la Plateforme ELSA lors des missions et des ateliers organisés entre 2008 et 2011 ; cet outil a été enrichi, amélioré et adapté pour cette présente édition du guide en 2021.

Contrat de consultance

Entre les soussigné(e)s-ci après :
L'association, dont le siège est à
récépissé de déclaration n°, représentée par, représentée par
, demeurant à, sa Présidente
d'une part
Et
M/Mmedemeurant et domicilié(e) à
téléphone, majeur(e) non interdit, jouissant de tous ses droits civils et civiques ayant pleine capacité pour conclure et disposer de ses biens,
d'autre part
IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :
Article 1 : Objet et étendue de l'assistance M/Mmeinterviendra en qualité de psychologue. Sa fonction consiste à fournir un accompagnement psychologique spécialisé (entretien parents et enfants) aux enfants ou parents d'orphelins ou enfants vulnérables en situation de détresse avancée. Il/elle se chargera de conduire les séances de groupe de parole organisées à l'endroit des adolescents infectés.
Article 2 : Lieu de travail M/Mmeexercera ses tâches au siège de l'association sis à
Article 3 : Durée du travail M/Mme
Article 4 : Durée du contrat Le présent contrat est conclu pour une durée de six mois, c'est-à-dire du 1er septembre 2009 au 28 février 2010.
Article 5 : Rémunération En contrepartie de ses interventions, M/Mmepercevra une prime forfaitaire mensuell de CENT MILLE FRANCS CFA (100 000 Francs CFA).
Article 6 : Obligations professionnelles M/Mmes'engage à observer toutes les instructions et consignes particulières de trava qui lui seront données et à respecter une stricte obligation de respect du principe de confidentialité que command la nature de son activité.

_	sont pas remplies par M/Mmecontrat et toute somme payée par avance devra être resti-
	on ou de l'exécution dudit contrat sera soumise à l'arbitrage ou d'entre elles étant désigné(e)s par une des parties et le/
Article 9 : nombre d'exemplaires Le présent contrat est établi en deux exemplaires signe en vigueur.	é par les deux parties en présence et régi par la législation
	Fait à, le 1 ^{er} septembre 2009
Pour l'association	L'intéressé(e)
M/Mme Titre	M/Mme





Le dossier du personnel

Définition

Le dossier du personnel est un outil central de la gestion des ressources humaines et permet plus particulièrement de faire un bon suivi personnalisé de chaque membre du personnel.

Il est en général conservé de manière confidentielle sous forme papier et sous forme électronique pour l'archivage.

Objectifs

Avoir une personne chargée de la gestion des ressources humaines

Contenu

Les documents habituels à rassembler pour constituer le dossier du personnel sont :

- CV, lettre de motivation, diplômes, certificats de travail
- · Contrat de travail, fiche de poste ou lettre d'embauche
- Relevé des heures et des absences
- État des congés
- Fiches de travail
- Suivi médecine du travail
- Fiches d'évaluation
- Certificat/rapport médical
- Demande d'explication, avertissement, mis à pied
- Copie de permis d'autorisation d'absence, etc.

Recommandations



À FAIRE

Le dossier du personnel doit être mis à jour régulièrement et archivé de préférence dans un endroit clos. L'accès des dossiers doit être limité.





Contenu du dossier du personnel

POCHETTES	DOCUMENTS
Informations personnelles	 Photocopie de la carte d'identité Fiche état civil Photocopie des diplômes et d'attestations de formation Photocopie du permis de conduire (éventuel) Un exemplaire du CV + lettre de motivation Note de service d'engagement
Contrat de travail	 Contrat de travail Description du poste Adhésion caisse de retraite Contrat d'assurance individuel
Évaluation	 Fiche de compétences, Certificat de travail des emplois antérieurs Lettres éventuelles de recommandation Compte rendu annuel d'évaluation
Formation	 Relevé des formations suivies Fiche d'évaluation de la formation
Médecine du travail	 Inscription du salarié ou de la salariée Relevé des visites Compte rendu des visites
Arrêt maladie, accident du travail	 Déclaration d'arrêt maladie Déclaration accident du travail
Congés payés	 Relevé des dates de congés payés Fiche de demande de congés payés Fiche de suivi des congés payés
Absences, autres	 Fiches d'autorisation d'absence de l'année en cours Relevés des absences de l'année en cours
Salaires	 Les bulletins de salaire de l'année en cours Relevés des heures de l'année en cours Relevés des frais de l'année en cours
Dossier disciplinaire	 Lettres de sanction (blâme, avertissement, mise à pied, etc.)
Le départ ou la retraite de l'employé(e)	 Lettre de démission Lettre de licenciement Certificat de travail Reçu pour solde de tout compte

Trame du dossier du personnel

Les dossiers de l'ensemble du personnel sont tenus par le ou la secrétaire.

DOSSIER D'IDENTIFICATION DU PERSONNEL

- Demande manuscrite
- Acte de naissance
- Certificat de nationalité
- · Certificat médical datant de moins de trois mois
- · Casier judiciaire datant de moins de trois mois
- · Copies légalisées des diplômes, références professionnelles et CV
- Photos d'identité

DOSSIER MATRIMONIAL

- · Acte de mariage
- Acte de naissance du (de la) conjoint(e)
- · Actes de naissance des enfants

À ces dossiers seront joints :

- Le contrat de travail
- · L'attestation de prise de service
- · Les demandes et les décisions de congés et de permissions
- L'avancement et les sanctions
- · La fiche de paiement des indemnités et salaire

Les dossiers de l'ensemble du personnel sont tenus par le ou la secrétaire. Le dossier du personnel contient chacun des sous-dossiers suivants :

- Sous-dossier "ÉTAT CIVIL" (acte de naissance, certificat de nationalité)
- Sous-dossier "RÉFÉRENCES ACADÉMIQUES ET PROFESSIONNELLES" (diplômes, attestations, curriculum vitae, demande manuscrite)
- Sous-dossier "JURIDIQUE" (casier judiciaire, attestation de prise de service, contrat de travail)
- Sous-dossier "RÉMUNÉRATION" (fiche de paiement des indemnités et salaire)
- Sous-dossier "MÉDICAL" (certificats et repos médicaux)
- Sous-dossier «CONGÉS ET PERMISSIONS" (demandes, décisions de congés et de permissions);
- Sous-dossier "ÉVALUATION ET DISCIPLINE" (décisions de sanctions)
- Sous-dossier "DIVERS" pour d'autres dossiers de l'agent(e)





Le registre du personnel

Définition

Le registre du personnel est un outil récapitulatif en ressources humaines se présentant sous la forme d'une liste nominative des membres du personnel, quel que soit leur statut au sein de la structure. Il présente en général la fonction occupée, la date d'entrée et de sortie dans l'organisation, le statut, et autre information propre à chaque personne employée.

Objectifs

L'objectif du registre du personnel est de lister les personnes actives et de suivre leurs mouvements dans la structure.

C'est un outil pouvant entre autres servir de base pour l'élaboration de la fiche de paie, l'organigramme ainsi que pour donner rapidement une idée de la taille de la structure et de la charge de travail qui peut être accomplie.

Conditions (prérequis)

Le registre du personnel doit être mis à jour à chaque nouvelle arrivée et chaque changement concernant chacun des employés.



Outil



Registre du personnel

	REGISTRE DU PERSONNEL
N° d'ordre	
Nom	
Nom de jeune fille	
Prénom	
Sexe	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nationalité	
Situation de famille	
Nombre d'enfants à charge	
N° & date de la carte de travail	
Date d'entrée	
Date de sortie	
N° Sécurité Sociale (CNSS)	
Adresse	
Nom de l'ancien(ne) employeur/employeuse	
Poste occupé	
Lieu d'affectation	
Catégorie	
Salaire brut	
Type de contrat	





La fiche de paie

Synonymes

Bulletin de paie, bulletin de salaire

Définition

La fiche de paie est le document qui atteste du versement du salaire à un ou une employé(e) à une date précise, pour une période donnée (généralement mensuelle) pour les personnes ayant un contrat de travail. Ces personnes doivent donc être déclarées aux organismes sociaux et/ou aux autorités publiques, et éventuellement payer des impôts et des cotisations sociales selon la législation en vigueur. Ces déductions apparaissent sur les fiches de paie.

En l'absence d'un contrat de travail, des rémunérations peuvent néanmoins être versées à des intervenants ou des intervenantes (indemnités, vacations, etc.). Ces rémunérations ne donnent pas lieu au versement de cotisations sociales, mais doivent faire l'objet d'un justificatif.

Les fiches de paie sont généralement préparées à partir des informations et du calcul des salaires enregistrés dans le livre de paie (cf. fiche RH10).

Les informations minimales qui doivent apparaître dans une fiche de paie sont :

- Le nom du/de la salarié(e) et le poste qu'il occupe
- Le nom et les coordonnées de la structure "employeur/employeuse" (nom, adresse, N° d'immatriculation sociale et fiscale)
- La période de paie concernée (ex : du 1^{er} au 31 janvier 2011)
- Le salaire de base, les éventuelles indemnités additionnelles au salaire de base (allocations familiales, indemnités de transport...), les retenues faites et le salaire net à verser,
- Le cout salarial total (salaire net + charges employeur + charges employé)
- · La signature de l'employé(e)
- · La signature et le cachet de l'employeur/de l'employeuse
- · La date d'émission de la fiche de paie
- · Le numéro matricule de l'employé(e)
- · La situation matrimoniale/nombre d'enfant(s) à charge

Les informations complémentaires suivantes peuvent être ajoutées si besoin :

- Le niveau ou la catégorie du poste (si la structure dispose d'une grille des salaires)
- Les modalités de paiement (espèces, virement, chèque)
- Les avances ou prêts reçus

Objectifs

- Se conformer aux obligations légales
- Justifier le calcul du salaire

Conditions (prérequis)

Disposer de toutes les informations nécessaires à la préparation/actualisation du tableau mensuel de paie qui permettra la préparation des fiches de paie et le calcul des salaires :

- Déclaration du ou de la salarié(e), organismes sociaux et/ou instances publiques concernés
- De base, nombre d'ayant(e)s droits
- Indemnités spécifiques à la structure (ex : transport, logement)
- Modalités de calcul des impôts et des cotisations sociales
- Primes (caisse, responsabilité, etc.)

Recommandations

Le calcul des impôts et des cotisations sociales peut s'avérer complexe. Il est recommandé de se rapprocher des autorités locales compétentes (ex: inspection du travail) pour s'assurer qu'il est conforme à la législation fiscale en vigueur et qu'aucune erreur n'a été commise.



À FAIRE

- Actualiser régulièrement la fiche de paie (ex : changement de fonction et de salaire d'un ou d'une salarié(e), naissance d'un enfant...)
- Imprimer les fiches de paie en deux exemplaires (minimum):
 l'un pour l'employé(e) et l'autre pour l'employeur/employeuse, que chacun et chacune doit conserver et archiver méthodiquement
- Établir une fiche unique pour chaque période (par mois, par semaine...), présentant le salaire total versé au ou à le/ la salarié(e), tous bailleurs confondus
- Conserver les justificatifs de paiements des salaires (copies des chèques, attestations de virements, bons de sorties de caisse, etc.). Le montant versé doit correspondre au salaire net qui apparaît sur la fiche de paie



À NE PAS FAIRE

Les perdiems, frais de mission (transport, hébergement, etc.) sont généralement versés à part. Ils ne doivent pas être inclus dans le calcul du salaire et ne doivent donc pas apparaître dans la fiche de paie.



Outil

RH #8.1

Fiche de paiement

Salaire du mois de :		Année :		Date :	
Nom(s) et prénoms :					
Fonction:					
Catégorie					
professionnelle					
			Indications		Montant
Salaire de base					А
Avantages socio- profession	nnels:				À ajouter
Indemnités de fonction					
Indemnité de transport					
Prime d'ancienneté		2 %/ar	1		
Arbre de noël		5000/€	enfant		
Prime de fin d'année					
Total avantages sociaux et p	professionnels				В
Salaire brut				$\overline{}$	C=A+B
Saidife brut					C=A+b
Retenu sur salaire :					À déduire
Avance sur salaire					
Prêt					
Retards					
Absences					
Frais médicaux					
Cotisations pour charges so	ciales				
CNSS					
IRPP					
Autres					
Total retenu sur salaire					D
Salaire net à payer					E=C-D
. ,					
Nom(s) et signature du/de	Ia comptable	Sign	ature de l'intéressé(e)	



L'outil présenté ci-dessous a été partagé par des associations partenaires africaines de la Plateforme ELSA lors des missions et des ateliers organisés entre 2008 et 2011 ; cet outil a été enrichi, amélioré et adapté pour cette présente édition du guide en 2021.

	n ae p	Jaie			
Établi le :					
Période du :			Au:		
r chode dd .			Au.		
Nom:					
Prénom :					
Emploi :					
N° CNI :					
N° CNPS :					
Adresse :					
	Éléme	nts du salaire	2		Montant
Salaire de base	Licinic	into du outuit	-		A
Heures supp.:	Н	à	=		
Heures supp.:	н	à	=		
Heures supp. :	Н	à	=		
Heures supp. :	Н	à	=		
Totales heures supplémentaire	s				В
Prime d'ancienneté					
Prime de responsabilité					
Indemnité de congés					
Totales indemnités imposables	:				С
					5.4.5.6
Salaire brut imposable					D=A+B+C
Retenues sur salaire :					
I.T.S.					
C.N.					
I.G.R.					
C.N.S.					
Caisse de retraite					
Total retenu					E
Salaire net					F=D-E
Indemnité de transport					G
Acompte ou avance Net à payer					H I=F+G-H
Net a payer					I=F+G-H
	Droit	aux congés			1
Solde mois précédent		ce mois	Pris ce mois	Solde	1
					1
					-
Signature de l'employé(e)		Signature d	lu/de la comptable		
Signature de l'employeur ou		Salaire paye	é le		
de l'employeuse					





Le fichier des rémunérations

Synonymes

État de paie, journal mensuel des rémunérations, livre de paie

Définition

Le fichier des rémunérations est un tableau qui permet de lister, mois par mois, toutes les informations relatives aux calculs et aux paiements des rémunérations des travailleurs et travailleuses d'une structure, qu'ils ou elles soient salarié(e)s, vacataires, indemnisé(e)s, etc.

Objectifs

- Faciliter le calcul des rémunérations et l'établissement des fiches de paie (cf. fiche RH9) et la préparation des paiements (en espèces, chèques, virement)
- Faciliter la gestion de la trésorerie de la structure
- Calculer les différentes taxes à payer (impôts, sécurité sociale, etc.)
- Connaitre le cout mensuel de chaque travailleur ou travailleuse et faciliter la préparation des différents documents budgétaires (budgets des demandes de financement, budgets annuels, prévisionnels de trésorerie...)
- Clarifier les sources de financement (bailleurs de fonds et/ou fonds propres) pour chaque poste rémunéré

Conditions

- Connaitre les conditions négociées entre l'employeur/l'employeuse et le travailleur/la travailleuse à son arrivée (titre du poste, lieu d'affectation, rémunérations, statut (cf. fiche RH1), etc.)
- Connaitre la législation locale et maîtriser le calcul des différentes cotisations (impôts, sécurité sociale...). En cas de doutes ou de questions, se renseigner auprès des structures compétentes locales (inspection du travail, centre de sécurité sociale, etc.)
- Connaitre les subventions et les budgets octroyés par les bailleurs de fonds aux rémunérations
- Connaitre les modalités de paiement choisies par chacun(e) des travailleurs et travailleuses (espèces, chèque, virement)

Recommandations



À FAIRE

- Actualiser le fichier des rémunérations après chaque mouvement ou changement (nouvelle arrivée/départ, augmentation de salaire octroyé à un ou une employé(e), changement de poste, de statut, etc.)
- Archiver méthodiquement mois après mois le tableau mensuel des salaires en version informatique et en version papier (faire signer le/la responsable de la structure et le/la responsable financier(e) sur la version papier)
- Vérifier tous les mois la validité des données (contrats à renouveler, formules de calcul correctes)
- Assurer une veille pour prendre en compte les éventuels changements de législation
- Vérifier que les éléments contenus dans les fiches de paie concordent avec le fichier des rémunérations mensuel

Les informations minimums qui doivent apparaître dans le tableau sont :

- · Le mois de rémunération concerné
- Le nom et le poste occupé par chacun(e) des travailleurs ou des travailleuses
- Pour les salarié(e)s: le salaire brut, les différentes retenues faites sur le salaire brut (taxes, avances, prêts...) et le salaire net versé
- Les modalités de paiement de la rémunération négociées avec chacun(e) des travailleurs et des travailleuses
- La signature du/de la responsable financier(e) et d'un ou d'une responsable de la structure. Les informations complémentaires suivantes peuvent être ajoutées en fonction des besoins : les données pouvant avoir un impact sur le salaire, comme par exemple le nombre d'enfants (dans certains pays ou structures, les travailleurs bénéficient d'allocations familiales ou de déductions d'impôts en fonction du nombre d'enfants) ou l'ancienneté (certaines structures font évoluer le salaire avec l'ancienneté du travailleur ou de la travailleuse)
- N° de compte en banque pour les employé(e)s payé(e)s par virement
- Le type de contrat signé s'il y a lieu (contrat à durée déterminée/indéterminée/ contrat de vacation...)
- Le niveau ou la catégorie du poste (si la structure dispose d'une grille des salaires)



L'outil présenté ci-dessous a été partagé par des associations partenaires africaines de la Plateforme ELSA lors des missions et des ateliers organisés entre 2008 et 2011 ; cet outil a été enrichi, amélioré et adapté pour cette présente édition du guide en 2021.

-	1 -1 -1 -								- 10		
	Fonds propres	= -1-2-3	0	0,48	0,44	=09-09- R9-59	0	-0,36	0	-0,36	
FINANCEMENT	m	3			2000			2000			
	2		30000		92800			261000			
	-		63800	77549	97015		92800	195581		107985	
	Mode de paiement		virement	chèque	virement	virement	virement	chèque	virement	espèces	
	Cout salarial total	1 = (A+F+H)	63800	107549,48	102015,44	92800	92800	200580,64	261000	107984,64	
	Part patro- nale	王	8800	10696,48	13381,44	12800	12800	26976,64	36000	12480,64	
	Total à payer	G = = (E+F)	49376	89137	77395	70052	70052	152551	194299	85316	
SALAIRES	Indem- nités	ட		30000	2000			2000		17500	
SA	NET	E = (A-D)	49376	59137	72395	70052	70052	147551	194299	67816	
	TOTAL DES RETENUES	D = (B+C)	5624	7716	11239	9948	9948	21053	30701	10188	
	lm- pôts	C	2599	4039	6639	5548	5548	11780	18326	5898	
	Sécurité sociale	В	3025	3677	4600	4400	4400	9273	12375	4290	
	SALAIRE BRUT MEN- SUEL	A	55000	66853	83634	80000	8 0000	168604	225000	78004	
	Lieu d'affec-	tation									
	Nb de	Nb de H/mois		Temps plein	Temps plein	Temps plein	Temps plein	Temps plein	Temps plein	Temps plein	
SALARIÉ(E)S	STATUT		Salarié(e)	Salarié(e)	Salarié(e)	Salarié(e)	Salarié(e)	Salarié(e)	Salarié(e)	Salarié(e)	
SAL	FONCTION		GARDIEN(NE)	VAGMESTRE	CHAUFFEUR/ CHAUFFEUSE	CONSEILLER/ CONSEILLÈRE	CONSEILLER// CONSEILLÈRE	SECRÉTAIRE	CHARGE(E) DE PROGRAMME	CONSEILLER/ CONSEILLÈRE	
	NOM & PRÉ-	NOMS									
	°Z		-	2	~	4	5	9	7	∞	

Signature du directeur/de la directrice

Signature du ou de la responsable financier (e):

Livre de paie





La gestion des congés

Définition

Le mot congé désigne la période pendant laquelle un ou une salarié(e) est autorisé(e) à quitter provisoirement son emploi.

La gestion des congés du personnel, ou gestion des congés et absences est une problématique qui consiste à gérer les absences des collaborateurs et collaboratrices au sein de l'association.

Les types d'absence : congés payés, congés sans solde, arrêts maladie, congés maternité et congés paternité, absences pour mariage, naissance ou décès d'un ou d'une proche, récupération d'heures supplémentaires, etc.

Objectifs

- Minimiser le plus possible l'impact des congés sur les activités et l'atteinte des objectifs
- Simplifier le processus de demande de congés et de validation d'une absence
- Donner aux salarié(e)s plus de visibilité sur leur solde de congés
- Assurer la fiabilité des informations transmises aux salarié(e)s
- · Partager un planning de congés disponible pour tous et toutes
- Éviter les erreurs (autoriser une absence à un ou une salarié(e) alors que son solde est nul)

Conditions

- Disposer du code du travail et de la sécurité sociale ou tout autre document législatif en vigueur définissant la durée des congés maladie, maternité, paternité...
- Disposer d'un planning de congés
- Partager le planning de congés et absences avec tout le personnel
- Mettre à jour les données en temps réel pour tous les utilisateurs et utilisatrices

Recommandations



À FAIRE

Toute permission de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de l'employeur ou de l'employeuse, sauf en cas de force majeure



IMPLICATIONS

- Prévenir vos collègues de vos dates de congés, à l'avance
- Partir pendant une période creuse (le mois d'août généralement)
- Trouver une personne pour assurer l'intérim et prendre les décisions à votre place
- Prévenir vos principaux interlocuteurs et interlocutrices, et leur donner les coordonnées de votre remplaçant(e)
- Mettre en place une réponse automatique sur votre adresse mail et sur vos répondeurs, indiquant votre période de vacances et l'interlocuteur ou l'interlocutrice à contacter en votre absence
- Essayez de conclure les dossiers en cours avant de partir





Les entretiens annuels d'évaluation

Synonymes

Évaluation du personnel, fiche d'évaluation de performance du personnel, fiche d'autoévaluation, fiche annuelle de rendement.

Définition

L'entretien d'évaluation est un entretien en face à face entre le/la salarié(e) et son/sa supérieur(e) hiérarchique direct(e). L'objectif est d'en faire le bilan sur les réalisations (réussites, difficultés) de l'année et d'en expliquer les raisons, d'analyser les compétences et la performance individuelle, de fixer les objectifs de l'année à venir en prévoyant les moyens à mobiliser pour les atteindre, et enfin d'évoquer les souhaits d'évolution professionnelle et les besoins de formation.

Il est à noter que le caractère confidentiel de l'entretien doit être respecté. En cas de non-consensus entre l'évalué(e) et l'évaluateur/évaluatrice, la décision finale appartient au premier ou à la première responsable de trouver une solution afin de satisfaire les deux parties.

L'entretien annuel est en lien direct avec la fiche de poste qui définit les missions du collaborateur ou de la collaboratrice et les objectifs liés à son activité.



Avantages :

- Réel échange avec le/la supérieur(e) hiérarchique, au-delà de l'activité quotidienne, sur l'évolution professionnelle souhaitée et les besoins de formation en fonction des ressources disponibles
- Jugement réciproque du/de la salarié(e) et de son/ sa supérieur(e) hiérarchique sur leur manière de travailler et de se comporter
- Amélioration du climat de travail de l'équipe



Inconvénients:

- C'est une démarche qui prend beaucoup de temps aux salarié(e)s et aux managers et manageuses, pour la préparation, le passage d'entretien et le suivi
- Une formation du corps managérial est souvent nécessaire pour faire passer les entretiens
- Risque de manque de sincérité dans les échanges s'îl est considéré comme une contrainte administrative pouvant entraîner des frustrations
- · Discrédit s'il n'est pas suivi d'actions

Objectifs

Outil central de la gestion des compétences, l'entretien annuel permet à la structure :

- De faire le bilan sur le fonctionnement des équipes et l'activité des différents services
- De faire progresser les collaborateurs et collaboratrices au niveau individuel et collectif
- · De favoriser la motivation et l'implication de salarié(e)s

Il permet au ou à la salarié(e):

- D'être acteur/actrice de son évolution professionnelle
- De se positionner par rapport aux compétences nécessaires pour son travail

C'est également un moment privilégié d'échange avec sa hiérarchie sur sa manière de travailler et l'évolution de son activité professionnelle. Il peut être l'occasion d'aborder la question de la rémunération.

Conditions

La grille d'évaluation doit être partagée et validée par l'employeur/ l'employeuse et les employé(e)s avant le démarrage du processus.



RECOMMANDATIONS

Personnes bénéficiaires : Tous les salariés et toutes les salariées de la structure peuvent bénéficier d'un entretien d'évaluation quel que soit leur poste ou leur position hiérarchique.

Avant l'entretien:

Un temps de préparation est nécessaire pour l'évaluateur/évaluatrice et l'évalué(e).

Pour l'évalué(e): un rendez-vous est fixé une quinzaine de jours avant la date de l'entretien en précisant les objectifs de l'entretien d'évaluation. L'évalué(e) se verra remettre une grille d'évaluation, qu'il/elle remplira préalablement et qui servira de trame à l'entretien (voir exemple en annexe).

Pour l'évaluateur/évaluatrice :

Il ou elle doit préparer l'environnement, la discussion et réunir les faits pour argumenter ses appréciations.

Pendant l'entretien :

D'une durée comprise entre 1h30 et 2h30 en moyenne, l'entretien se réalise sur le temps de travail une fois par an, en général en fin d'année ou à défaut en tout début d'année.

Il peut être utile que l'entretien ait lieu en dehors du cadre habituel de travail, pour faciliter l'échange.

Afin de fixer les objectifs de chaque collaborateur ou collabora-

trice, ce sont les membres de la direction et les responsables qui ont leur entretien en premier. Il est préférable d'organiser tous les entretiens dans un laps de temps assez court (un mois). La grille d'entretien permet de servir de support aux échanges et d'en conserver une trace écrite. Ce document en double exemplaire est signé par les deux parties et transmis à la DRH pour traitement et planification des formations souhaitées.

Il est important de commencer par faire le point sur la grille d'entretien de l'année précédente.

Après l'entretien:

Il est important que les entretiens d'évaluation soient considérés comme une démarche dynamique, qui se poursuit tout au cours de l'année, et dont les décisions/recommandations doivent être suivies par des faits (notamment en termes de formation, d'évolutions du poste, etc.).

Chaque encadrant(e) est responsable de la mise en application des décisions prises au cours de l'entretien.







N°

Fiche d'évaluation / Personnel cadre et non cadre

Service :		Période d'évaluation :				
Nom & prénom :		Date de l'évaluation :				
Fonction:		Date de la précédente évaluation :				
1. PARTIE À REMPLIR PAR LE	SERVICE ADMINISTRATIF :					
Abse	ences	Sanc	tions			
Jours de congés		Nature	Nombre de fois			
Jours de permission						
Jours d'arrêts						
Total jours d'absences						
Observations du de/la Présido	ent(e):					
Sur l'assiduité et réactivité au travail :						
Sur les relations professionnelles du de/la salarié(e) avec ses collaborateurs/collaboratrices et les partenaires de l'OSC :						
Sur le niveau d'adhésion du de/la salarié(e) aux objectifs de l'OSC :						

2. PARTIE À REMPLIR PAR LE/LA SUPÉRIEUR(E) HIÉRARCHIQUE : CRITÈRES GÉNÉRAUX (EXPLIQUÉS AU 1 ^{ER} ENTRETIEN, REMPLIS AU 2 ^{ÈME})							
Pour remplir la grille d'évaluation							
Evaluation du personnel							
Exceptionnel	Α						
Très bon	В						
Bon	С						
Médiocre	D						
Insuffisant	Е						
Critères généraux							
APTITUDE AU TRAVAIL :	А	В	С	D	Е	Observations	
Connaissances (techniques)							
Capacités de programmation des tâches							
Capacités d'organisation							
Capacités de délégation							
Esprit d'initiative (créativité)							
Autonomie et sens des responsabilités							
ASSIDUITE AU TRAVAIL :							
Ponctualité							
Disponibilité							
RELATIONS SOCIALES:							
Aptitude au travail en équipe							
Adaptabilité							
Communication							
Respect de la hiérarchie							
AUTRES APTITUDES :							
Observations du/de la supérieur(e)	hiérar	chique	?:				
Sur les aptitudes au travail du de/la salarié(e) : Sur l'assiduité et réactivité au travail :							
Sur les relations professionnelles du de/la salarié(e) avec ses collaborateurs/collaboratrices et les partenaires de l'OSC :							
Sur le niveau d'adhésion du de/la salarié(e) aux objectifs de l'OSC :							
Sur le linveau à dullesion du dezid suldire(ez dux objectils de l'OSC.							

3. PROPOSITIONS FAITES EN CONSÉQUENCE DE L'ÉVALUATION :						
Nature de la décision		Décision				
Formation à entreprendre						
Promotion						
Augmentation						
Gratification / prime						
Licenciement						
Observations de l'intéressé(e) :						
Sur l'assiduité et réactivité au travai Sur les relations professionnelles du	l:	s collaborateurs/collaboratrices et les partenaires de l'OSC : de l'OSC :				
Signature du de/la supérieur(e) hiéra	rchique :	Signature de l'intéressé(e) :				





Le plan de formation

Définition

Le plan de formation est un document qui retrace l'ensemble des besoins de formation définis par l'employeur ou l'employeuse avec les salarié(e)s de la structure; il doit être pris en compte dans le plan d'action global de l'association. Pour élaborer son plan de formation, l'association s'appuie sur l'évaluation des besoins en formation dans la structure, et/ou prend en compte les demandes des salarié(e)s. Lorsqu'il y en a, les représentant(e)s du personnel doivent être consulté(e)s lors de l'élaboration du plan de formation.

Chaque salarié(e) est potentiellement concerné(e) par les actions de formation de l'association. Les motifs de discrimination tels que l'âge, le sexe, l'origine, etc. ne doivent en aucun cas influencer le choix du personnel à former.

Le plan de formation décrit les actions à mettre en œuvre et les objectifs visés, la planification et le chiffrage. Il peut comporter deux types d'actions :

- Actions visant l'adaptation de la personne salariée à son poste de travail dans l'association
- · Actions visant le développement des compétences des salarié(e)s.

Le plan de formation peut également prévoir d'autres mesures telles qu'un bilan et/ou une validation de l'expérience du/de la salarié(e).

Objectifs

- · Anticiper les besoins pour chercher les financements correspondants
- Prioriser les besoins pour qu'ils correspondent au développement de l'association
- Mettre en cohérence les besoins pour éviter les doublons
- Accroître la motivation des salarié(e)s en leur permettant d'évoluer dans la structure

Conditions (prérequis)

Le plan de formation doit être élaboré en concertation avec le corps salarial de l'association : un formulaire individuel à remplir par chacun(e) peut constituer un bon moyen de faire le point sur les besoins de chacun(e) pour ensuite établir le plan qui permettra d'y répondre au mieux, en accord avec les objectifs de l'association et les stratégies de développement.

Recommandations



À FAIRE

Avoir en tête les besoins de formation requis pour la mise en place d'un projet spécifique, de manière à intégrer les couts dans le budget prévisionnel du projet en question.



À NE PAS FAIRE

Accepter toutes les opportunités de formation sans qu'elles correspondent à un objectif précis de l'association ni à un plan de formation cohérent.



IMPLICATIONS

Le plan de formation peut être revu chaque année, mais les besoins identifiés non satisfaits peuvent être reportés sur l'année suivante s'ils sont toujours d'actualité.



Plan de formation

EXEMPLE DE PLAN DE FORMATION									
	Caractéristiques de la formation							visionnel	
Priorité	Priorité Intitulé Objectif principal Objectifs spécifiques des ac	Objectifs	Public visé/ noms et	Type/durée de la formation		Cout pédago- gique	Couts annexes (transport, hébergement, repas, etc.)		
		catégories des acteurs et actrices	Interne	Externe	(prix de la formation/ salaire du formateur/de la formatrice)				
			BES	SOINS COLLECTIF	S				
1	Informatique	Informatiser la gestion des stocks de la phar- macie pour connaitre à tout mo- ment l'état des stockes et anticiper les ruptures	Savoir construire et utiliser un tableau Excel Faire un suivi des consom- mations en médicaments Établir des statis- tiques pour permettre l'anticipation des besoins	Personnel de la pharmacie (quatre personnes)	2 semaines		2 000 €	200€	
			BES	OINS INDIVIDUE	LS				
2	Anglais	Varier les sources de finance- ment	Pouvoir sou- mettre des demandes de financement aux bailleurs anglophones Maîtriser le vocabu- laire lié à la rédaction de projets	Coordinateur et coordinatrice de projets (1 personne)		2h/ semaine pendant 6 mois	800€	0	





La rupture du contrat de travail

Définitions

Une personne salariée est liée à la personne qui l'emploie par un contrat de travail (cf. fiche RH5). Celui-ci peut être rompu soit à l'initiative du ou de la salarié(e) (démission), soit à l'initiative de l'employeur ou de l'employeuse (licenciement), soit à l'échéance d'une date donnée (date de fin de contrat à durée déterminée, atteinte de l'âge de la retraite). Dans tous les cas, certaines étapes et obligations légales doivent être respectées. Ces règles ont pour but la protection respective de l'employeur/employeuse et du/de la salarié(e).

- La démission est le départ volontaire du ou de la salarié(e) qui émet le souhait de quitter la structure. La personne salariée est tenue de respecter un délai de préavis, qui peut être négocié avec l'employeur ou l'employeuse en fonction des obligations de service (sur la durée du préavis, se référer à la législation nationale). La démission ne donne pas lieu au versement d'une indemnité.
- Le licenciement est le souhait de la structure de se séparer d'un ou d'une salarié(e). Ce souhait peut avoir plusieurs origines: la baisse de ressources qui fait que la structure ne peut plus payer le ou la salarié(e) (baisse d'activité ou arrêt d'un financement qui prenait en charge le salaire de la personne en question: licenciement économique); la faute grave d'une personne salariée (sous condition d'un motif valable étayé par des preuves tangibles). Le licenciement économique donne lieu au versement d'une indemnité, pas le licenciement pour faute.
- La fin de contrat à durée déterminée: l'échéance étant fixée dès la signature du contrat, elle ne donne pas lieu à des démarches particulières, mais inclut le plus souvent le versement d'une prime (de fin de contrat) généralement égale à 10 % de la rémunération totale brute perçue pendant la durée du contrat (se référer à la législation nationale).
- Le départ en retraite : lorsque la personne salariée atteint l'âge légal ou la durée légale de cotisation (ces valeurs varient selon les pays), elle peut faire valoir ses droits à retraite, c'est-à-dire réclamer à l'administration gestionnaire des pensions de calculer le montant de sa pension et notifier à son employeur ou son employeuse son départ. L'employeur/employeuse n'a pas de démarches particulières à faire.

La mise en disponibilité est la situation d'un ou d'une fonctionnaire qui cesse d'exercer son activité professionnelle pendant une certaine période. Il ou elle est placé(e) temporairement hors de son administration d'origine et cesse de bénéficier de sa rémunération et de ses droits à l'avancement et à la retraite. La mise en disponibilité peut intervenir à la demande du ou de la fonctionnaire ou d'office à l'initiative de l'administration. Cela n'entraîne pas de rupture de son contrat de travail, il/elle sera réintégré(e) de droit à l'issue de sa période de disponibilité.

Les procédures à suivre pour ces différentes modalités de rupture d'un contrat de travail dépendent des législations en vigueur; il convient de s'y reporter pour en connaître les différentes étapes et les obligations légales qui y sont attachées (délais, indemnités, etc.).

Objectifs

Bien connaitre les différentes modalités de rupture de contrat, ainsi que les obligations et les couts qui y sont liés, permettra à la structure d'optimiser sa gestion du personnel, et au personnel de ne rien ignorer de ses droits et devoirs.



RECOMMANDATIONS

Bien connaitre sa législation nationale; au besoin demander un avis ponctuel à un ou une juriste ou un ou une avocate.





Contrôle qualité-audit qualité

Définition

Le contrôle qualité est une procédure qui vise à s'assurer que les produits et services répondent bien à tout un ensemble de critères de qualité pour satisfaire les exigences de la personne bénéficiaire.

Objectifs

- Déterminer la conformité ou la non-conformité des activités et/ou résultats aux exigences spécifiées dans le manuel qualité (le système qualité est-il appliqué?)
- Déterminer l'efficacité du système qualité mis en œuvre à satisfaire aux objectifs qualité prescrits (le système qualité est-il adéquat?)
- Donner à l'audité(e) l'occasion d'améliorer son système qualité
- · Satisfaire aux exigences réglementaires
- Permettre l'enregistrement du système qualité de la structure auditée

Conditions (prérequis)

- Définir la fréquence de contrôle
- Définir la ou les caractéristiques des produits et services qui doivent être contrôlée(s)
- Définir le type de contrôle
- Définir la méthode de contrôle
- Définir les moyens de contrôle à utiliser
- · Identifier l'entité qui réalise le contrôle

/

RECOMMANDATIONS

- Impliquer la direction
- Écouter les personnes bénéficiaires
- Définir le cadre et encourager les initiatives
- Former le personnel à tous les niveaux pour permettre une participation active efficace
- Mettre en place des dispositifs de mesure et surveiller des objectifs fixés
- Améliorer, simplifier et maîtriser le fonctionnement des processus internes, en se basant éventuellement sur des référentiels comme ISO 9000
- Considérer les problèmes comme une source de progrès potentiels, et mettre en place un outil de résolution de problème pour éradiquer la non-qualité des processus
- Développer les relations avec les personnes bénéficiaires
- Soutenir une communication adaptée sur la qualité pour diffuser la culture qualité auprès du corps salarial en répondant à leur interrogation



BIBLIOGRAPHIE

Pour aller plus loin!

Boite à outils Genre et VIH, *Plateforme ELSA, édition avril 2018* www.plateforme-elsa.org

Capitalisation: Comment élaborer son projet associatif et son plan stratégique en ONG, Coordination SUD, 2015 www.coordinationsud.org

Guide « la capitalisation des expériences-Un voyage au cœur de l'apprentissage » Marthe-Valére Feuvrier (F3E), Odile Balizet (Consultante), Audrey Noury (F3E), Mars 2014 www.f3e.asso.fr

Guide Genre et VIH 10 ans d'accompagnement et de co-construction d'une démarche d'amélioration des pratiques, *Plateforme ELSA*, *Mars 2020*

www.f3e.asso.fr

Guide « construire une stratégie de plaidoyer », Boite à outils à destination des organisations de la société civile, édition 2020, SIDACTION,

www.plateforme-elsa.org

Guide d'appui à la structuration associative, Plateforme ELSA, édition 2012 www.plateforme-elsa.org

Maîtriser les risques au sein de son ONG (fiche Pratiques & outils), décembre 2017 www.coordinationsud.org

Politique de prévention de la fraude et de la corruption de la fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)

www.acbf-pact.org

Toute la fonction « Contrôle de gestion », un livre de référence qui couvre l'ensemble des compétences nécessaires à la pratique du contrôle de gestion, édition 2014 www.dunod.com

Guide pratiques pour la vie associative, *Novembre 2021* www.associations.gouv.fr/guide-pratique-vie-associative.html



AD	Administration
AG	Assemblée Générale
AGC	Assemblée Générale Consécutive
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
BE	Bureau Exécutif
BOL	Bolivien
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaire Aux Comptes
CAF	Chargé(e) de l'Administration et des Finances
CE	Comité Exécutif
COPIL	Comité de Pilotage
СР	Comptabilité
DSSR	Droits et la Santé Sexuelle et Reproductive
ELSA	Ensemble luttons contre le Sida en Afrique
ERP	Evaluation Rurale Participative
FCF	Frais de Fonctionnement
FI	Finances
GO	Gouvernance
GRH	Gestion des Ressources Humaines
НАО	Hors Activités Ordinaires
IEC	Information Education Communication
LOG	Logistique
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
osc	Organisation de la Société Civile
PCA	Personne chargée de la présidence du Conseil d'Administration
PM	Pour Mémoire
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH/sida
RAS	Rien à signaler
REF	Référence
RH	Ressources Humaines
SE	Suivi Evaluation
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMART	Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temporellement défini
SMEO	Structures de Mises En Œuvre
SWOT	Strenghts – Weaknesses – Opportunities – Threats/Forces – Faiblesses - Occasions – Menaces
SYCEBUNOL	Système Comptable des Entités à But Non Lucratif
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

NOTES		

Les photos du mini-guide de structuration associative sont la propriété de la Plateforme ELSA, des associations partenaires africaines et d'associations membres françaises qui y sont représentées. Elles sont issues des concours photos organisés par la Plateforme ELSA en 2020 et 2021, de la carte des associations de la Plateforme ELSA (www.plateforme-elsa/carte-des-associations/), d'ateliers de renforcement de capacités organisés par la Plateforme ELSA (sur le genre en mars 2019 en France, la capitalisation en mai 2017 au Maroc et la capitalisation en septembre 2016 à Madagascar) ainsi que d'un atelier sur le turn-over RH organisé en 2019 en France par Sidaction.

Crédits:

- © ARCAD Santé PLUS (Mali) / Malik SAMASSEKOU, p. 1
- © Plateforme ELSA, p. 9 et p. 51
- © CRIPS (Togo) / Komi Néva, p. 31
- © SIDACTION, p. 51

Relecture: Agence Mots-Clés, Myriam BENHAMOU, Floriane GUENARD, Laïla LOSTE et

Annabelle PRINGAULT

Conception graphique: Maya LAMBERT Date de publication: Janvier 2022



Plateforme ELSA s/c SIDACTION 228 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris - France +331 53 26 49 67

www.plateforme-elsa.org

- **(**) @ELSAplateforme
- @PlateformeELSA
- www.youtube.com/c/PlateformeElsa
- (ii) @company/plateforme-elsa

Avec le soutien :





